

COMMUNE DE SCIECQ  
PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre, à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BEAUDIC, Maire.

Date de la convocation : le 6 décembre 2022

**Nombre de conseillers** : en exercice : 12, présents : 9 , votants : 9

Présents :

Mesdames VENTURINI Séverine, LEFEBVRE Hélène, AYMÉ Sophie,  
CLANCIER Catherine

Messieurs BEAUDIC Jean-Michel, MAURY Anthony, GODET Guy-Marie,  
PHILIPPE Jean-Pierre, JARRY Claude

Absent(e)s excusé(e)s :

Madame QUEIROS Elodie

Messieurs COURTECUISSÉ Vincent, BILLARD Patrice

Secrétaire : Madame LEFEBVRE Hélène

Début de séance : 19h00

**ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 21 novembre 2022.
- 2- Prise en charge des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2023.
- 3- Révision des tarifs de location des bâtiments communaux et de la garderie.
- 4- Eclairage public : investissements LED.
- 5- Création d'un pôle ressources « la maison des 1000 premiers jours » pour les communes du Nord CAN.
- 6- Informations.
- 7- Questions diverses.

**Point 1 : Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 21 novembre 2022.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2022 tel que présenté.

**Point 2 : Prise en charge des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2023. (DEL2022-51)**

Préalablement au vote du budget primitif 2023, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2022.

Afin de permettre de payer les dépenses d'investissements du premier trimestre 2023 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal peut en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2022.

Dans le but de pouvoir mandater des dépenses liées à des :

- frais d'étude (2031)
- autres immobilisations incorporelles (2088)
- terrains nus (2111)
- travaux d'aménagements et d'agencement des constructions (2135)
- réseaux de voirie (2151)
- autres réseaux (21538)
- matériel roulant (21571)
- autres installations, matériel (2158)
- agencement et aménagement divers (2181)
- mobilier (2184)
- autres immobilisations corporelles (2188)

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à mandater, avant le vote du budget primitif 2023, des dépenses d'investissements dans la limite du ¼ des crédits inscrits aux chapitres 20 et 21 du budget 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

- chapitre 20 : 8 651.04 €
- chapitre 21 : 141 295.98 €

**Point 3 : Révision des tarifs de location des bâtiments communaux et de la garderie. (DEL2022-52)**

Les tarifs de location des bâtiments communaux et de la garderie sont généralement fixés par année civile.

Il revient au Conseil Municipal de délibérer sur les tarifs des bâtiments communaux et de la garderie pour l'année 2023.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs de l'année 2022 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### **Point 4 : Eclairage public : investissements LED. (DEL2022-53)**

Il convient de modifier la délibération prise lors du Conseil Municipal du 19 septembre 2022. (DEL2022-31)

Ce projet porte désormais sur 3 Tranches de respectivement 37, 14 et 24 lampadaires soit un total de 75 supports pour un montant de 46 891 € H.T et un reste à charge pour la commune de 10 808 € H.T.

SEOLIS pourrait subventionner à hauteur de 70 % des dépenses de fournitures soit 22 016 € H.T et l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 30 % des dépenses soit 14 067 € H.T.

Il revient au Conseil Municipal de délibérer sur ces nouveaux montants.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le nouveau projet de remplacement des lanternes en LED et autorise le Maire à solliciter une aide financière auprès du SIEDS et de l'Etat.

#### **Point 5 : Création d'un pôle ressources « la maison des 1000 premiers jours » pour les communes du Nord CAN. (DEL2022-54)**

Séverine VENTURINI présente le projet de création d'un pôle ressources « la maison des 1000 premiers jours » pour les communes du Nord CAN.

L'objectif est de créer une maison entre les communes pour l'accompagnement des parents et des enfants à l'aide de professionnels de la petite enfance. Ce projet est porté par la CAF. Un comité de pilotage a été mis en place pour réaliser une étude dans le cadre de sa création.

Le coût de la participation à l'étude est de 440 € par commune et elle débuterait début janvier pour se terminer au mois de juin 2023.

Il revient au Conseil Municipal de délibérer sur la participation de la commune à cette étude.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de participer à l'étude de la création d'une maison des 1000 premiers jours pour les communes du Nord de la CAN.

#### **Point 6 : Informations diverses**

- Les travaux de création du city stade sont actuellement à l'arrêt car le pourcentage de pente qui a été demandé n'a pas été respecté. L'entreprise ayant réalisé les travaux est remise en cause. Celle-ci doit nous transmettre une proposition. L'ouverture du city stade est prévue pour la période de Pâques.

- Un règlement intérieur du city stade sera rédigé.

- La demande de subvention concernant le dossier « Projet d'Action à Gain Rapide » dans le cadre de la rénovation énergétique a été déposée auprès du SIEDS. Le prochain dossier qui portera sur d'autres travaux de rénovation énergétique sera déposé en 2023.

- La date du changement d'abonnement électrique à la salle polyvalente (tarif jaune en tarif bleu) a été reportée début janvier 2023 car il convient d'équilibrer les phases en amont.

- La réunion publique qui aura lieu le 6 janvier 2023 portera sur les sujets suivants :

- Les travaux rue des loges et route de St Rémy (présenté par M. PEGURRI et Claude JARRY) ;
- La création de l'espace multisports (présenté par Séverine VENTURINI) ;
- La réalisation du PLUID (présenté par Jean-Pierre PHILIPPE) ;
- Les travaux de rénovation énergétique (présenté par Guy-Marie GODET).

Cette réunion sera suivie par les vœux du Maire puis le verre de l'amitié.

Une communication sera faite par le biais de la p'tite gazette.

|                                     |
|-------------------------------------|
| <b>Point 7 : Questions diverses</b> |
|-------------------------------------|

Aucune question n'a été posée.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu : proposition le 16 janvier 2023.

La séance est levée à 20h15 par Monsieur le Maire.

### Signature du Procès-Verbal

| Nom prénom                            | Emargement |
|---------------------------------------|------------|
| BEAUDIC Jean-Michel, Maire            |            |
| LEFEBVRE Hélène, secrétaire de séance |            |